

PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION SECURITE INCENDIE MODULE EVACUATION THEORIE ET PRATIQUE

L'article R. 4227-28 du code du travail indique que l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

L'article R. 4227-39 du code du travail prévoit quant à lui que la consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

Cette formation à visée théorique et pratique apportera à vos collaborateurs les connaissances nécessaires pour procéder rapidement et efficacement à l'évacuation des locaux en cas de commencement d'incendie.

Durée :	2 h : théorie + mise en place des consignes	Tarif:	Cf. devis	
	2h : visite de l'établissement + pratique			
	(réalisation d'un exercice d'évacuation)			
Modalités d'accès :	-Retour de convention de formation et de	Délais d'accès :	Dès réception de la convention de	
	mise à disposition signée par le client,		formation et de mise à disposition	
Personnes en situation de	-Le cas échéant, merci de contacter notre		signée	
handicap (PSH) :	référent PSH (coordonnées ci-dessous).			
Modalités d'organisation :	Dates de la formation :	Selon planification	Nombre de participants: 1 à 10	
	Horaires de formation :	Selon planification	Organisation de la formation :	
	Lieu de la formation :	Chez le client	présentiel, en continu	
Public visé :	Toute personne travaillant pour le compte de l'établissement.			
Prérequis :	Absence de prérequis.			
Objectifs :	A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de : ✓ Donner l'alerte de manière efficace et rapide au secours extérieurs et de favoriser leur			
	intervention,			
	✓ De mettre en œuvre efficacement la procédure d'évacuation des occupants de l'établissement,			
	conformément aux règles et consig	nes qui y sont appli	cables.	
Méthodes	Alternance d'exposé, d'exercices, d'études	Outils	-support de cours, livrets de	
pédagogiques mobilisées :	de cas, de travail en sous-groupe, de	pédagogiques	formation, vidéos.	
	débats et d'application sur le terrain.	mobilisés :		
Intervenant :	Formateur compétent en prévention du risque incendie.			
Modalités d'évaluation :	En cours de formation :			
	Les stagiaires seront amenés à répondre à différents QUIZZ.			
	A l'issue de la formation : Un questionnaire à choix multiple est renseigné par les stagiaires en fin de formation afin d'en évalue			
	les acquis théoriques.			
Sanction de la formation :	avec assiduité l'ensemble de l'action de			
	formation.			
	Le registre de sécurité de l'établissement signé par l'intervenant			
Maintien des	2h tous les 6 mois.			
connaissances :				
Contact :	Service commercial et administratif :	BALLAND N	BALLAND Nathalie et TERVER Emilie	
	Référent technique et pédagogique :	TERVER Emilie		
	Référent PSH :	BALLAND Nathalie		
		afsia2@ora		
		03.24.58.38	.80	



Site internet: www.afsia.fr - Tél. 03.24.58.38.80 - afsia2@orange.fr - SIRET 390 051 795 00024 - APE 8559A N° de déclaration d'activité 21 08 00174 08 - NON ASSUJETTIE A LA TVA SOUS LE N° : FRXX390051795

TVA non applicable, article 293 B du CGI - Mise à jour le 22/04/2024/ Date d'application le 22/04/2024



PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION SECURITE INCENDIE MODULE EVACUATION THEORIE ET PRATIQUE

DETAIL DES COMPETENCES VISEES

0. Présentation de la formation 30 min				
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis		
0. Présentation de la formation	Présentation des stagiaires, du formateur, des règles relatives à la formation, du contenu détaillé de la	-		
	formation, des compétences visées et des objectifs à atteindre			
1. Procéder, de manière efficace, à l'alerte des secours spécialisés et à l'évacuation des locaux 1h30				
Compétences visées	Contenu de la formation	Modalités d'évaluation des acquis		
1.1. Donner l'alerte de manière	1.1.1. Identifier les différents numéros d'alerte et alerter les secours adéquats,	En cours de formation :		
rapide et efficace	1.1.2. Identifier la personne chargée de donner l'alerte,	Les stagiaires seront amenés à répondre à		
	1.1.3. Construire le message d'alerte et le transmettre à l'interlocuteur adéquat,	différents quizz.		
	1.1.4. Mettre en œuvre les mesures permettant de favoriser l'intervention des secours spécialisés.	A l'issue de la formation :		
1.2. Appréhender les règles à	1.2.1. Comprendre l'organisation à mettre en place et les missions de chacun ;	Un questionnaire à choix multiple est		
mettre en œuvre dans le cadre	1.2.2. Le cas échéant, identifier le fonctionnement du SSI et du dispositif d'extinction automatique ;	renseigné par les stagiaires en fin de		
d'une évacuation	1.2.3. Maîtriser les consignes d'évacuation en fonction de votre bâtiment et d'un bâtiment en général ;	formation afin d'en évaluer les acquis		
	1.2.4. La notion de guide-file et serre-file :	théoriques.		
	-Définition et missions d'un guide-file, d'un serre-file et du chargé de sécurité ;			
	-Déterminer le rôle du guide-file et du serre-file dans une évacuation ;			
	1.2.5. Appréhender le dégagement d'une victime dans un local enfumé clos ;			
	1.2.6. Appréhender le comportement à adopter vis-à-vis des clients ou collaborateurs présents sur site.			
1.3. Mettre en œuvre les consignes	1.3.1. Identifier les dispositifs et voies d'évacuation présents sur site ;	Le formateur évalue la façon dont les		
d'évacuation et d'alerte des	1.3.2. Réalisation d'une simulation d'évacuation ou d'un exercice d'évacuation à prévoir quelques temps	stagiaires orchestrent l'évacuation des		
secours spécialisés	après la formation téhéorique (programme détaillé de l'exercice en annexe)	locaux et l'alerte des secours spécialisés.		

